

Conditions Générales de Vente (CGV)

SIMA'réchalerie EI

Article 1 – Identification de l'entreprise

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations réalisées par :

- **Nom commercial** : SIMA'réchalerie
- **Raison sociale** : SIMA'réchalerie EI
- **Gérante** : Marie-Amélie Simon
- **Activité** : Maréchalerie ferrante
- **Numéro de SIRET** : 991 030 719 00017
- **Zone d'intervention** : Alsace, dans un rayon maximum d'1 heure de route autour de Sélestat

Toute prise de rendez-vous implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 – Prise de rendez-vous

Les rendez-vous peuvent être pris :

- via la plateforme **Valkae**
- par **SMS**
- par **appel téléphonique**

Tout changement, report ou annulation de rendez-vous doit être signalé **au minimum 48 heures avant la date prévue**.

À défaut de respect de ce délai, la prestation pourra être facturée.

Article 3 – Conditions de réalisation de la prestation

La maréchale s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer une prestation de qualité, conforme aux règles de l'art de la maréchalerie.

Le propriétaire du cheval s'engage à :

- garantir des **conditions de travail adaptées et sécurisées** (sol stable, espace suffisant, cheval tenu correctement),
- présenter un cheval **manipulable et non dangereux**.

La maréchale se réserve le droit de :

- **refuser d'intervenir sur un cheval jugé dangereux,**
- **refuser toute prestation en cas de maladie infectieuse connue ou suspectée.**

Dans ces cas, aucun dédommagement ne pourra être exigé.

Article 4 – Responsabilités

La maréchale ne saurait être tenue responsable :

- du **mauvais état des pieds lié à un manque d'entretien ou de suivi**,
 - de l'absence ou de l'insuffisance de suivi vétérinaire,
 - d'un **accident survenu indépendamment de son intervention**,
 - de **conditions de travail inadaptées** fournies par le propriétaire.
-

Article 5 – Suivi et réclamations

En cas de problème constaté après une ferrure ou un parage, le propriétaire est tenu d'en informer la maréchale **dans un délai maximum de 3 jours** suivant l'intervention.

Après évaluation :

- si le problème est **directement imputable à la prestation**, une reprise pourra être effectuée **sans frais**,
 - dans le cas contraire, toute intervention supplémentaire pourra être facturée.
-

Article 6 – Tarifs et modalités de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont :

- **virement bancaire**,
- **espèces**,
- **chèque**.

Le règlement est exigible **le jour de la prestation**, sauf accord préalable.

Article 7 – Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de **pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal**, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 8 – Litiges

En cas de litige, le client s'engage à contacter la maréchale en priorité afin de rechercher une **solution amiable**.

À défaut d'accord, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes.

Article 9 – Mentions légales

- **TVA non applicable**, conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts.

Simon Marie-Amélie gérante de SIMA'réchalerie EI

11 rue Victor Hugo 67230 HUTTENHEIM

simaréchalerie@gmail.com

0652371826

